

# Les permanences

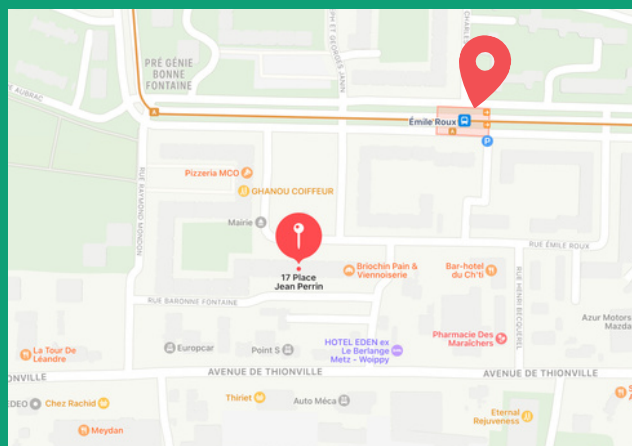
Sur rendez-vous uniquement

|                                                                                                                                                                             |                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Greffier                                                                                                                                                                    | Du mardi au jeudi                                                     |
| Avocats<br>Conseils juridiques généralistes et spécifiques (droit du travail)                                                                                               | 2ème samedi matin et 4ème mardi après-midi de chaque mois             |
| Notaires                                                                                                                                                                    | 3ème jeudi matin de chaque mois                                       |
| Conciliateurs de justice<br>Résolution à l'amiable de litiges en lien avec un problème de voisinage, consommation, copropriété, employeur/ salarié...                       | Mardi matin, 1er et 3ème jeudis de chaque mois et vendredi après-midi |
| Délégués du Défenseur des Droits<br>Lutte contre médiation avec les services publics, les discriminations, défenseur du droit des enfants, protection des lanceurs d'alerte | Mardi matin et les jeudis après-midi                                  |
| CIDFF Metz-Thionville<br>Informations en droit de la famille, droit du travail, violences conjugales, bureau d'aide aux victimes                                            | Mercredi toute la journée et jeudi après-midi                         |
| CLCV<br>Informations sur le droit du logement                                                                                                                               | Mercredi après-midi                                                   |
| CRESUS LORRAINE<br>Surendettement, solution de micro-crédits                                                                                                                | Jeudi matin                                                           |
| LA CIMADE<br>Droit des étrangers                                                                                                                                            | Sur rendez-vous<br>metz@lacimade.org                                  |
| DUOVIRI (Droit du travail)                                                                                                                                                  | 1er et 3ème jeudis après-midi et 2ème et 4ème jeudis matins           |
| DUOVIRI (Ecrivain public)<br>Aide à la rédaction de courriers et documents administratifs                                                                                   | 1er mardi après-midi de chaque mois                                   |
| Point-justice économique<br>Aide aux professionnels                                                                                                                         | 1er et 3ème mardis après-midi du mois                                 |
| PJJ                                                                                                                                                                         | Sur convocation                                                       |
| SPIP                                                                                                                                                                        | Sur convocation                                                       |
| Délégué du Procureur de la République                                                                                                                                       | Sur convocation                                                       |

## MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE WOIPPY

17 Place Jean Perrin  
57140, WOIPPY

A 5 minutes à pied de l'arrêt du Mettis A  
« Émile Roux »



point-justice  
informer, orienter, aider

☎ 30 39

☎ 03 87 18 50 67

mjd-metz@justice.fr

Du lundi au vendredi  
de 08h45 à 12h30  
et de 13h15 à 17h00

Novembre 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

## MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE WOIPPY

Des informations  
juridiques **gratuites** et  
**confidentielles** pour  
tous



  
MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



point-justice  
Moselle

# LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE WOIPPY

Un greffier et un agent de la mairie de Woippy vous accueillent, vous écoutent, vous informent sur vos droits et vous orientent vers l'interlocuteur adéquat.

La Maison de Justice et du Droit de Woippy regroupe des professionnels du droit et des associations spécialisées qui vous apportent des réponses dans les domaines suivants :

- **Famille :** divorce, séparation, pension alimentaire, pacs, succession...
- **Logement :** bail, délai de préavis, litige entre propriétaire et locataire, copropriété...
- **Travail :** contrat, conditions de travail, litige employeur et salarié, rupture de contrat, procédure prud'homale
- **Droit administratif :** litige avec les services publics (sécurité sociale, CAF,...), droit des étrangers...
- **Procédure pénale :** aide aux victimes, démarches judiciaires...
- **Procédure civile :** voies de recours et d'exécution, aide juridictionnelle...
- **Litiges au quotidien :** consommation, crédit, assurance, surendettement, conflits de voisinage...

La maison de Justice et du droit de **Woippy** est un service du tribunal judiciaire de Metz géré à la fois par le ministère de la justice et par la ville de Woippy.

## Elle a 4 missions :

- 1 Informer les usagers sur leurs droits et obligations et les aider dans leurs démarches;
- 2 Aider les victimes ;
- 3 Participer à la justice de proximité ;
- 4 Et favoriser la résolution amiable des litiges

## UN SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Tous les services d'information, de conseil, d'orientation et de médiation dispensés au sein de la Maison de Justice et du Droit sont entièrement gratuits et garantissent la confidentialité.



## Pour qui ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc.



## Pourquoi ?

- Pour connaître ses droits, ses devoirs et obligations;
- Pour être informé sur les moyens de les faire valoir;
- Pour être orienté vers les structures adaptées;
- Pour être aidé à accomplir des démarches;
- Pour être informé sur la conciliation et la médiation



## Par qui ?

Par des professionnels du droit (avocats, notaires, commissaires de justice), des juristes, des associations d'accès au droit et d'aide aux victimes, des conciliateurs de justice et des intervenants dans le cadre de l'activité pénale.



## Quand ?

- A n'importe quelle étape d'un problème juridique,
- En dehors d'un procès ou avant, pendant ou après une procédure judiciaire